

Développer les capacités numériques pour renforcer la capacité d'action des autorités de concurrence : l'ICN adopte une déclaration commune

Publié le 26 mars 2024

Les 25 et 26 mars, des représentants des unités numériques et experts en technologie des autorités de concurrence et de protection des consommateurs ont participé au *Technologist Forum* organisé dans le cadre du Réseau international de la concurrence (ICN) par la *Federal Trade Commission* (FTC) à Washington D.C., aux Etats-Unis. 24 agences se sont réunies dans le but de partager leurs expériences et de promouvoir un renforcement des capacités numériques et technologiques des autorités de concurrence. Il s'agit de la première réunion mondiale des experts en technologie des autorités de concurrence et de protection des consommateurs.

A l'issue de ce forum, les agences participantes, dont l'Autorité de la concurrence, ont adopté une déclaration commune qui réaffirme trois axes clés :

- La nécessité de développer les capacités numériques pour faire face à la numérisation croissante de l'économie.
- La nécessité de renforcer la mise en œuvre du droit de la concurrence en augmentant l'expertise interne et les capacités techniques.
- La nécessité de renforcer la coopération entre les agences internationales, au niveau des experts techniques.

DÉCLARATION COMMUNE (EN ANGLAIS)

Building Digital Capacity to Strengthen and Support Law Enforcement Agencies

[Lire la déclaration commune](#)